

France-Madagascar : reconvertir l'aide budgétaire en temps de crise

Orange.mg – 20/08/10

Le premier Contrat de désendettement et de développement (C2D) signé entre la France et Madagascar pour la période 2005-2007 s'élevait à 22,8 millions d'euros (MEUR) versés totalement en aide budgétaire directe. Le second C2D couvrant la période 2008-2012 représente 26,6 MEUR (74,5 milliards MGA) qui ont été partagés, de manière égale, entre une aide budgétaire non affectée versée au Trésor public malgache (1,33 MEUR par semestre) et un financement de la contribution de l'État malgache à la dotation au capital de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité à Madagascar (1,33 MEUR par semestre, soit 6,66 MEUR jusqu'à aujourd'hui). Toutefois, en décembre 2008, des interrogations ont surgi sur la qualité de la gouvernance publique et les bailleurs de fonds ont décidé collectivement de suspendre le versement des aides budgétaires dans l'attente de certains éclaircissements. L'absence de réponses satisfaisantes de la part des autorités a conduit le FMI à suspendre son programme en cours avec Madagascar.

Le contrat signé entre la France et Madagascar prévoit qu'une suspension de programme FMI exclut la poursuite de l'aide budgétaire non affectée et invite dans ce cas les autorités françaises et malgaches à identifier ensemble des dépenses « à caractère prioritaire de lutte contre la pauvreté » sur lesquelles peuvent être réaffectées les ressources du C2D. C'est ainsi que des accords successifs depuis le début de l'année 2009 ont permis plusieurs réaffectations :

Pendant l'été 2009, versement de 1,33 MEUR (3,7 milliards MGA) au Programme alimentaire mondial pour continuer son programme de cantines scolaires et lui permettre de nourrir pendant une année scolaire près de 170 000 enfants dans 880 écoles primaires du Sud de l'île .

Au printemps 2010, versement de 1 MEUR (2,8 milliards MGA) au Programme national foncier, projet initié par la coopération française, puis financé par l'aide américaine (10 MUSD par an jusqu'en 2009). Ce programme foncier vise à sécuriser l'accès à la terre dans les communes (souvent rurales) de Madagascar pour renforcer la sécurité juridique des paysans et les inciter à des techniques agricoles durables.

Par ailleurs, 330 000 euros (924 millions MGA) ont été versés à deux associations malgaches travaillant à la réinsertion des familles de sans-abris de la capitale malgache , permettant la construction de 30 logements supplémentaires pour reloger les chiffonniers accompagnés par l'association du Père Pedro (AKAMASOA) et la réhabilitation d'ouvrages d'art et de pistes rurales dans la zone de relogement des familles prises en charge par l'association Aide aux sans abris (ASA).

L'échéance d'avril 2010 sera, quant à elle, divisée en deux versements : le premier d'un montant de 1 MEUR (3,7 milliards MGA) pour la reconstruction d'infrastructures et la relance agricoles dans le Sud-Est suite au passage de la dépression Hubert, et le second de 330 000 euros étant consacré à une nouvelle affectation en faveur des cantines scolaires du Programme Alimentaire Mondial.

Beaucoup de programmes d'appui sont aujourd'hui fragilisés du fait de la suspension de certaines aides extérieures à Madagascar. La reconversion de l'aide française non affectée dans le cadre du C2D vise à contribuer à maintenir certains dispositifs à fort caractère social.

Source :

http://www.orange.mg/index.php?option=com_orangeinfo&newscatid=1&infoid=6735&task=view&Itemid=999999